

Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES  
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 avril 2026**

**N°DEL\_2026\_020**

Nombre de conseillers en exercice : <b>19</b>	Présents : <b>17</b>	Représentés : <b>2</b>	Votants : <b>19</b>
---	----------------------	------------------------	---------------------

Date de la convocation : <b>09 avril 2026</b>	Date d'affichage : <b>09 avril 2026</b>
---	---

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

**Etaient présents** : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LEGOUT Cécile, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

**Etaient absents** : ESPALIEU Aline représentée par Cécile LEGOUT, VABRE Fabien représenté par Jean-Luc DONEYS.

**Madame Cécile CHARBONNEL** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet – Désignation des délégués agent et élu auprès du Comité National d'Action Sociale.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette structure propose aux agents en fonction et retraités de la collectivité un certain nombre d'actions et d'aides.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués locaux élus et agents représentant l'adhérent auprès du CNAS.

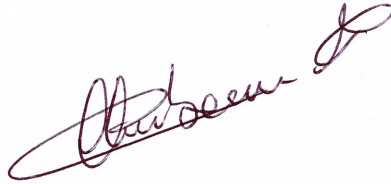
Le conseil municipal, après appel à candidature et avec 19 voix Pour :

- désigne Mme Valérie SEMETEYS élue, déléguée pour représenter la commune auprès du CNAS ;
- désigne Madame Aurélie BADUEL-FAU, agent, déléguée pour représenter la commune auprès du CNAS ;
- autorise Monsieur le Maire de procéder à la notification de la présente délibération au CNAS et à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Cécile CHARBONNEL



Le Maire

Jean-Luc DONEYS

